

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 AVRIL 2018 à 18 h 30 dans la salle de la Mairie.

le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire.

PRESENTS : Mr CLARISSE Bruno – Mme. RABOUL Geneviève - Mr RECIO José – M.PUGINIER Sébastien – M.PUPATO Cyrille - M. BARTHELEMY Pierre – M. GERVAIS Bernard – M. MILESI Gérard – Mme FABRE Evelyne – M. GRIFFE Sébastien - M. ROBERT Georges.

ABSENTS : Mme COURSET Patricia – Mme RASSIÉ France (excusées).

Secrétaire de séance : Mme RABOUL Geneviève.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Vote des taux des 3 Taxes directes locales pour 2018.

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi des Finances.

Pour 2018, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,4% (PLF2018).

Comme pour 2017, il est proposé de ne pas augmenter ceux-ci pour 2018.

Monsieur le Maire propose donc de voter les taux d'imposition 2018 suivants :

Article unique : Les taux d'imposition pour 2018 sont fixés à :

- | | |
|--|----------------|
| - taxe d'habitation : | 21,31 % |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties : | 27,11 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 96,66 % |

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018.

Monsieur le maire donne connaissance au Conseil Municipal de plusieurs demandes de subventions qui lui ont été adressées pour l'année 2018.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer et fixer éventuellement, le montant à attribuer à chacune.

Le CONSEIL ouï l'exposé de son Président et, après avoir délibéré :

- **DECIDE** l'attribution des subventions suivantes pour l'année **2018** :

Club de l'Echauguette	900,00 €
AFDAIM	50,00 €
Association Sportive et Culturelle	2 300,00 €
Association Culture & Loisirs	1 150,00 €
Coopérative Scolaire	2 000,00 €
F.N.A.C.A	150,00 €
Football-Club	5 500,00 €
Gymnastique	1 000,00 €
Les Randonneurs Caussinhols	500,00 €
Lutte contre le cancer	50,00 €
Prévention routière	150,00 €
Société d'Etudes Scientifiques	50,00 €
Syndicat de chasse	450,00 €
Tennis Club	700,00 €
Sympathic Caux Danse	1 100,00 €
Pescadous du Fresquel	300,00 €
TOTAL	16 350,00 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - M.14

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2018 – M.14 qui lui est présenté par son Président et qui se répartit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Charges à caractère général	142 119,00 €	-Produits des serv.	5 700,00 €
Charges de personnel	326 981,00 €	-Impôts et taxes	382 516,00 €
Autres charges Gest.courante	75 675,00 €	-Dot.et Particip.	201 472,00 €
Charges financières	9 000,00 €	-Autres prod.Gest.	12 400,00 €
Charges exceptionnelles	57 336,00 €	-Atténuat.Charges	36 000,06 €
Dépenses Imprévues	3 000,00 €	- Produits except.	6 378,00 €
Virement section Investis.	84 143,00 €	-Résultat reporté	57 621,94 €
Amortissements (Op.Ordre)	3 834,00 €		
	702 088,00 €		702 088,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	214 513,56 €	<u>Recettes</u>	214 513,56 €
------------------------	---------------------	------------------------	---------------------

Questions diverses :

Projet d'irrigation : Cyrille Pupato fait un bref compte rendu sur l'étude en cours concernant le projet d'irrigation mené avec Carcassonne Agglo et la Chambre d'Agriculture sur le territoire de Caux et Sauzens. De nombreuses réunions ont eu lieu et sont encore programmées avec l'ensemble des propriétaires intéressés. Le dossier est complexe notamment en ce qui concerne le financement mutualisé. De plus amples informations seront données lors de la prochaine réunion.

Départ à la retraite de M. EMBID Didier : M. le Maire rappelle que notre collègue Didier Embid, agent de maîtrise, a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} mars 2018. Comme il est de coutume, un pot de départ sera organisé, afin de fêter les 28 années passées au sein de la collectivité. La date du 18 juin a été retenue pour cette célébration.

Spectacle pyrotechnique ; l'Office du Tourisme Intercommunal de Carcassonne Agglo, organise cette année, le Festival « Pleins Feux sur le Canal du Midi 2018 » spectacles pyrotechniques dans certaines communes traversées par le Canal du Midi, aux abords de celui-ci à condition que des animations soient organisées autour de ce spectacle. La commune étant intéressée, la date du 1^{er} septembre 2018 a été retenue avec comme site, le Hameau de Sauzens. Un repas champêtre sur la boucle du Canal complètera cette animation. Madame Raboul et monsieur Esteban recevront les responsables du spectacle pour les modalités d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance vers 20 h 00.